

# commission du codex alimentarius **F**



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

**Point 1 de l'ordre du jour**

**CX/NASWP 08/10/1  
juin 2008**

## **PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AMÉRIQUE DU NORD ET LE PACIFIQUE SUD-OUEST**

Dixième session  
Nuku'alofa, Tonga, 28-31 octobre 2008

La réunion se tiendra à Fa'Onelua Convention Centre, Nuku'alofa,  
du mardi 28 octobre à 10 heures au vendredi 31 octobre 2008

La réunion du groupe de travail physique sur le projet du nouveau plan stratégique pour le CCNASWP  
se réunira lundi 27 octobre 2008, de 9 heures à 12 heures au même endroit.

### **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

<b>Point de l'ordre du jour</b>	<b>Objet</b>	<b>Cote du document</b>
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/NASWP 08/10/1
2.	Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex	CX/NASWP 08/10/2
2.1	Implémentation du Plan stratégique du Codex 2008-2013 (CL 2008/12-NASWP, Partie C)	CX/NASWP 08/10/3
3.	Activités de la FAO et de l'OMS complétant les travaux de la Commission du Codex Alimentarius	CX/NASWP 08/10/4
4.	Projet du nouveau plan stratégique pour le CCNASWP	CX/NASWP 08/10/5
	Observations	CX/NASWP 08/10/5 Add.1
4.1	Objectif 6 du Plan stratégique pour le CCNASWP « Encourager l'élaboration de normes pour les produits alimentaires provenant des pays insulaires du Pacifique » - Rapport du Groupe de travail électronique	CX/NASWP 08/10/6
	Observations	CX/NASWP 08/10/6 Add.1
5	Document de travail sur l'élaboration d'une norme pour le kava	CX/NASWP 08/10/7
	Observations	CX/NASWP 08/10/7 Add.1
6	Document de travail sur l'élaboration d'une norme pour les produits à base de noni	CX/NASWP 08/10/8
	Observations	CX/NASWP 08/10/8 Add.1
7.	Systèmes nationaux de contrôle des denrées alimentaires et la	CX/NASWP 08/10/9

Les documents de travail figureront sur le site web du Codex : [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)  
Les délégués sont invités à apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués, le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur les lieux de la réunion étant limité.

- participation des consommateurs à l'élaboration de normes alimentaires  
(CL 2008/12-NASWP, Partie A)
8. L'utilisation des normes du Codex aux niveaux national et régional (CL 2008/12-NASWP, Partie B) CX/NASWP 08/10/10
  9. Questions relatives à la nutrition dans la région (CL 2008/12-NASWP, Partie D) CX/NASWP 08/10/11
  10. Nomination du Coordonnateur CX/NASWP 08/10/12
  11. Autres questions et travaux futurs
  12. Date et lieu de la prochaine session
  13. Adoption du rapport

### NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- Point 1 Adoption de l'ordre du jour** (CX/NASWP 08/10/1). Conformément à l'Article VII.2 du Règlement intérieur de la Commission, le premier point figurant à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.
- Point 2 Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex** (CX/NASWP 08/10/2). Ce point inclut des questions intéressant la région qui découlent des sessions récentes de la Commission et d'autres Comités et Groupes spéciaux.
- Point 2.1 Implémentation du Plan stratégique du Codex 2008-2013** (CX/NASWP 08/10/3). Sous ce point le Comité discutera les informations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2008/12-NASWP, Partie C concernant l'implémentation d'activités 4.5 et 5.5 du Plan stratégique du Codex 2008 -2013.
- Point 3 Activités de la FAO et de l'OMS complétant les travaux de la Commission du Codex Alimentarius** (CX/NASWP 08/10/4). Les représentants de la FAO et de l'OMS soumettront un rapport sur les activités des deux organisations complétant les travaux de la Commission du Codex Alimentarius.
- Point 4 Projet du nouveau plan stratégique pour le CCNASWP** (CX/NASWP 08/10/5). À sa neuvième session, le CCNASWP a décidé que le Coordonnateur régional (le coordonnateur actuel et celui qui sera nommé par la Commission à sa trentième session) favoriserait les consultations entre les membres du CCNASWP et coordonnerait la préparation d'un projet de nouveau plan stratégique à examiner à sa prochaine session. Il a été décidé que le projet retiendrait les activités qui n'ont pas encore été entreprises et en introduirait de nouvelles en fonction des derniers faits survenus au sein du Codex. Il a également été convenu que le projet comprendrait un calendrier pour la réalisation des activités et des résultats mesurables. Le CCNASWP est convenu de créer un groupe de travail traditionnel, dirigé par le nouveau Coordonnateur régional, qui se réunira juste avant sa prochaine session afin d'examiner le projet de nouveau plan stratégique (ALINORM 06/29/32, par 46-48). Les observations sur le nouveau plan stratégique pour le CCNASWP figurent au document CX/NASWP 08/10/5 Add.1.
- Point 4.1 Objectif 6 du Plan stratégique pour le CCNASWP « Encourager l'élaboration de normes pour les produits alimentaires provenant des pays insulaires du Pacifique » - Rapport du Groupe de travail électronique** (CX/NASWP 08/10/6). À sa neuvième session, le CCNASWP est convenu de mettre en place un groupe de travail électronique, dirigé par le Samoa, en sa qualité de Coordonnateur régional (actuellement Tonga), pour: (i) traiter des problèmes communs rencontrés pour mener les activités du Codex et participer activement à l'élaboration de normes pour les produits alimentaires des pays insulaires du Pacifique; (ii) identifier des produits alimentaires spécifiques des pays insulaires du Pacifique qui exigent l'élaboration de normes en vue de protéger la santé des consommateurs et d'assurer des pratiques loyales dans le commerce des produits alimentaires; (iii) formuler des propositions pour de nouvelles normes pour les

denrées alimentaires produites dans les pays insulaires du Pacifique; et (iv) présenter un rapport sur les activités du groupe de travail électronique à la prochaine session du CCNASWP. (ALINORM 06/29/32, par 45). Les observations sur le nouveau plan stratégique pour le CCNASWP figurent au document CX/NASWP 08/10/6 Add.1.

- Point 5 Document de travail sur l'élaboration d'une norme pour le kava (CX/NASWP 08/10/7).** À sa neuvième session, le CCNASWP est convenu de demander au groupe de travail électronique chargé de l'Objectif 6 du Plan stratégique pour le CCNASWP d'ajouter à son mandat la préparation d'un document de travail détaillé justifiant la nécessité d'élaborer une norme pour le kava, pour examen à sa prochaine session (ALINORM 06/29/32, par 82-83). Les observation sur le document de travail figurent au document CX/NASWP 08/10/7 Add.1.
- Point 6 Document de travail sur l'élaboration d'une norme pour les produits à base de noni (CX/NASWP 08/10/8).** À sa neuvième session, le CCNASWP est convenu de demander au Groupe de travail électronique chargé de l'Objectif 6 du Plan stratégique pour le CCNASWP d'ajouter à son mandat la préparation d'un document de travail détaillé sur la nécessité d'élaborer une norme pour les produits à base de noni pour examen à sa prochaine session (ALINORM 06/29/32, par. 84). Les observation au document de travail figurent au document CX/NASWP 08/10/8 Add.1.
- Point 7 Informations sur les systèmes nationaux de contrôle des denrées alimentaires et la participation des consommateurs à l'élaboration de normes alimentaires (CX/NASWP 08/10/9).** Le Comité discutera les informations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2008/12-NASWP, Partie A.
- Point 8 Informations relatives à l'utilisation des normes du Codex aux niveaux national et régional (CX/NASWP 08/10/10) :** Le Comité discutera les informations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2008/12-NASWP, Partie B.
- Point 9 Questions relatives a la nutrition dans la région (CX/NASWP 08/10/11) :** Le Comité discutera les informations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2008/12-NASWP, Partie D.
- Point 10 Nomination du Coordonnateur (CX/NASWP 08/10/12) :** Conformément à l'Article IV.2 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, le Comité est invité à désigner un coordonnateur pour l'Amérique du nord et le Pacifique sud-ouest qui sera nommé par la Commission à sa trente-deuxième session.
- Point 11 Autres questions, travaux futurs :** Conformément à l'Article VII.5 du Règlement intérieur, tout membre de la Commission peut proposer l'inscription à l'ordre du jour de questions spécifiques présentant un caractère d'urgence. Toutefois, il est vivement recommandé de soumettre ces questions par écrit bien avant la session.
- Point 12 Date et lieu de la prochaine session :** Le Comité sera informé de la date de sa prochaine session, décidée à titre provisoire.
- Point 13 Adoption du rapport :** Conformément à l'Article X.1 du Règlement intérieur de la Commission, le Comité adoptera le rapport de sa dixième session sur la base d'un projet de rapport établi par le Secrétariat.